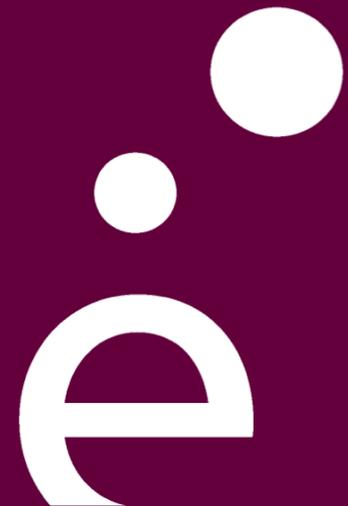


JOURNÉE EOBÉ - STIC - APRES THÈSE

# Intégrer l'université



Marion Woytasik, MCF, membre du CNU 63  
(thèse 2002-2005, ATER 2005-2006, MCF 2006)  
[marion.woytasik@u-psud.fr](mailto:marion.woytasik@u-psud.fr)



# Intégrer l'université



2 types de postes après une thèse :

- **Maître de Conférences (MCF)**

double mission : assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée et de transmettre aux étudiants les connaissances qui en sont issues

- **Ingénieur de Recherche (IR)**

« participent à la mise en œuvre des activités de recherche, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique incombant aux établissements où ils exercent »

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23194/ingenieur-de-recherche.html>

- *Ingénieur d'étude (IE)*

« contribuent à l'élaboration, à la mise au point et au développement des techniques et méthodes mises en œuvre dans les établissements où ils exercent »



**carrière** des professeurs des universités et des maîtres de conférences régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Aujourd'hui : 192heq TD + activité de recherche + activité adm

MCF = fonctionnaires titulaires nommés **dans un établissement** public d'enseignement supérieur et de recherche



## Après obtention du doctorat :

- **être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)
- **PUIS candidater aux concours** de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche



être **qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du **Conseil national des universités (C.N.U.)**



instance nationale (*today !!*)

se prononce sur les mesures individuelles relatives

- à la qualification,

- à la carrière des Pr & McF (promo., PEDR, CRCT, suivi de carrière)

divisé en sections (ie disciplines)

les 2 collèges (Pr et MCF) sont représentés à parts égales

Vos sections d'intérêt (**aller voir leur site web !!!** Info / **membres** / conseils...) :

**63** - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes

**61** - Génie informatique, automatique et traitement du signal

**28** - Milieux denses et matériaux

**27** - Informatique

**30** - Milieux dilués et optique

**62** - Energétique, génie des procédés

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



**être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

**principe général** de l'évaluation = appréciation de la qualité globale de la candidature via un dossier préparé par le candidat

conditions / forme de la demande (= dossier) précisées par un arrêté (chaque année) **A LIRE !!!**

Évaluation faite par 2 rapporteurs

Décision prise en réunion plénière suite aux rapports des rapporteurs

Évaluation annuelle : il y a une **date butoir** de soutenance de thèse !!

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



**être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

 pour vous : 2 étapes

## 1. Déclaration de candidature sur le portail GALAXIE / ANTARES :

- accès depuis le site du ministère enseignement sup. et recherche
- se créer un compte + déclaration de candidature

**Attention au calendrier : courant septembre – octobre**

demande d'inscription auprès de **plusieurs sections possibles**

→ réception mail à l'**@-mail renseignée !!!**

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



**être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

## 2. Dépôt du dossier de candidature

**Aujourd'hui** : le dossier de candidature comprend **notamment**

- une pièce justificatif du doctorat (diplôme/attestation + **rapport soutenance**)
- un exposé / CV limité à 4 pages
- description des activités de recherche, d'enseignement, administratives, resp coll...
- des exemplaires des travaux, ouvrages ou articles limité à 3

**Attention** : modalités d'envoi viennent d'évoluer

**Attention** : soignez votre dossier !!!

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur qualification

ARRÊTÉ  
Arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification  
aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités

NOR: ESRH0915627A  
Version consolidée au 09 novembre 2014

## Article 4

► Modifié par ARRÊTÉ du 3 octobre 2014 - art. 1

Lorsque les deux rapporteurs lui ont été désignés par la section compétente du Conseil national des universités, le candidat établit, pour chacun des deux rapporteurs, un dossier qui comporte obligatoirement les pièces suivantes :

1° Une pièce justificative permettant d'établir :

a) Soit la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

b) Soit la possession de diplômes universitaires, qualifications et titres justifiant la demande de dispense prévue au 1° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus ;

c) Soit que le candidat réunit les conditions mentionnées au 2° ou au 3° ou au 4° ou au 5° de l'article 1er ou de l'article 2 ci-dessus.

2° Un exemplaire du curriculum vitae limité à deux pages ;

3° Un exposé du candidat, limité à quatre pages, présentant ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives ;

4° Un exemplaire des travaux, ouvrages et articles dans la limite de trois documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de cinq documents pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités.

5° Lorsqu'un diplôme est exigé, une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, comportant notamment la liste des membres du jury et la signature du président.

Tout dossier incomplet est déclaré irrecevable par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



**être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)

## 2. Dépôt du dossier de candidature

**Aujourd'hui** : le dossier de candidature comprend **notamment**

- une pièce justificatif du doctorat (diplôme/attestation + **rapport soutenance**)
- un exposé / CV limité à 4 pages
- description des activités de recherche, d'enseignement, administratives, resp coll...
- des exemplaires des travaux, ouvrages ou articles limité à 3

### **Certaines sections :**

- donnent des conseils / précisent modalités d'envoi
- **demandent des pièces complémentaires**

} sur leur site web

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



**Exemple pour la 63 section** <http://www.cpcnu.fr/web/section-63>

**Pièces complémentaires exigées par la section :**

**Copie des tous les rapports de pré-soutenance** du doctorat (pour les cas des diplômés étrangers justifiez éventuellement l'absence de cette pièce)

**Liste complète des publications**, articles, ouvrages, brevets, conférences avec les références complètes, classés chronologiquement et par type (cette liste peut être placée en annexe)

**Attestations des activités d'enseignement** (en France et à l'étranger) signée d'un responsable de filière, de département, d'UFR etc.. : année, volume horaire, matière, nature (CM, TD, TP) ou **copies des contrats** ATER, moniteur, mission d'enseignement, vacataire, etc.

Uniquement pour les candidats ayant un diplôme étranger et qui demandent une équivalence : **Copie de la Thèse du doctorat**



**Un dossier incomplet ne sera pas examiné par la section !!!**

**Il y a aussi des pièces recommandées → mettez les (« bonus »)**

**Copie de la déclaration de candidature sous ANTARES**

**Copie de la check liste remplie et signé**

**Vous pouvez glisser des lettres de recommandation bien choisies**

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



## Critères de sélection pour la 63 section <http://www.cpcnu.fr/web/section-63>

Appartenir à la section (bien le montrer le cas échéant)

Avoir une activité de publication en lien avec son âge/parcours

- en sortie de thèse : au moins 1 publication dans une revue + 2 conf
- les post doc doivent aussi donner lieu à des publications (on comprend qu'elles puissent arriver tardivement)

Avoir enseigné au moins 50h devant étudiants

Avoir une connaissance du système universitaire français

Une implication dans une tâche d'intérêt collective est bien vue

En 2016 et 2017 : ≈ 350 candidatures,

≈ 50% qualifiés,

≈ 25% non parvenus & hors délais,

≈ 5% irrecevables & non examinés

# 1<sup>ère</sup> étape : l'inscription sur la liste nationale de qualification



## Exemple de calendrier – dernière campagne

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/calendriers\\_candidats/calendrier\\_qualification2018.pdf](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/calendriers_candidats/calendrier_qualification2018.pdf)

Département DGRH A2-2

### CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE QUALIFICATION 2018 AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

\* \* \*

OPERATIONS	SESSION 2018
<b>Ouverture</b> de l'application ANTARES pour l' <b>enregistrement</b> des dossiers et début du dépôt des pièces dématérialisées (y compris pièces complémentaires)	Jeudi 7 septembre 2017, 10 h (heure de Paris)
<b>Clôture des inscriptions</b>	<b>Mardi 24 octobre 2017, 16 h</b> (heure de Paris) 
Début de l'étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère	Mercredi 25 octobre 2017
Mise en ligne des rapporteurs sur Galaxie	<b>À partir du</b> vendredi 25 novembre 2017
Date à laquelle la thèse ou l'habilitation doit avoir été soutenue	Mercredi 13 décembre 2017 (inclus) 
<b>Date limite de dépôt des pièces</b> (y compris les pièces complémentaires) dans l'application - envoi par voie postale à minuit	<b>Jeudi 21 décembre 2017, 12 h</b> (heure de Paris) 
Fin de l'étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère	Vendredi 19 janvier 2018
Affichage des résultats	Fin février 2018

## 2<sup>nd</sup>e étape : concourir aux recrutements



**PUIS candidater aux concours** de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.

**Principe** : le recrutement est fait par un comité de sélections : une 10<sup>zaine</sup> de personnes, expertes et non expertes, interne et externe, collègue A et B....pas que des MCF & Pr

Concours est en 2 temps :

- sélection **sur dossier** des candidatures de qualité les plus en adéquation avec le profil du poste
- **auditions** des candidats retenus

**Pour vous :**

Préalablement :

- Surveiller les publications des emplois car les calendriers diffèrent d'une université à l'autre !!! Campagne principale (synchronisée) entre février et mars
- Si vous candidatez sur un poste : faites vous connaître et **utilisez votre réseau** :
  - Prendre contact avec les personnes indiquées sur la fiche du poste, les rencontrer
  - Consulter la liste de la commission de spécialiste
  - Demander à votre réseau s'ils connaissent des personnes...

## 2<sup>nd</sup>e étape : concourir aux recrutements



1. Postuler via GALAXIE une fois avoir identifié et « **compris** » le poste

Dossier de candidature similaire au dossier de qualification.

Contenu cadré par un arrêté

- déclaration de candidature Galaxie
- copie d'une pièce d'identité
- CV « long » (présentation analytique des travaux, enseignements, listes publication, activités collectives...)
- copie du rapport de soutenance du doctorat + diplôme

il est bien vu voir obligatoire d'y ajouter à ce stade un **projet d'insertion en recherche et en enseignement**

# 2<sup>nd</sup>e étape : concourir aux recrutements



## 2. En cas de sélection → audition

modalités de présentation précisées dans la convocation

Format type :           Présentation 10 à 15 min,  
                                  Questions 5 à 10 min



il faut un **projet d'insertion en recherche et en enseignement, établis en relation avec les personnes concernées**

Montrer en quoi vous répondez au profil du poste, ce que vous apporterez aux équipes que vous intégrerez

# Bilan du parcours pour devenir MCF



« Après » obtention du doctorat :

- **être qualifié** aux fonctions de maître de conférences par une section du Conseil national des universités (C.N.U.)
  - surveiller le calendrier
  - s'inscrire sur Galaxie vers sept - oct
  - envoi du dossier vers la mi décembre

## La qualification est valable 4 ans

- **PUIS candidater aux concours** de recrutement ouverts **par emploi** dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche
  - surveiller la publication des postes
  - postuler via Galaxie



Renseignez-vous

Faites relire vos dossiers, répétez vos présentations

Vous avez un réseau : utilisez le !!!

Ce que vous faites peut laisser des traces : avertir qui de droit si vous abandonnez une candidature....

## **Pour la qualification :**

- vérifiez que vos dossiers sont bien arrivés
- si vous vous rendez compte que vous avez oublié une pièce au dossier : envoie là,
- pensez aux rapporteurs : un dossier clair & bien structuré



Site de l'enseignement sup et recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Site des CNU

<http://www.cpcnu.fr/web/portail/accueil>

Et pour les stats :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html#plurirecrut>